



**Ressource Handicap
Formation**

DOSSIER DE SYNTHÈSE

Notre Politique Accessibilité

dossier généré le : 31/08/2026



Nom de la structure : **Soins Etudes et Recherches en Psychiatrie**

Nom du groupe projet accessibilité : **Site principal**

Numéro Siren : **431910785**

Numéro NDA : **76341112134**

Personne ayant généré le dossier : **Madeleine JIMENA**

Code de vérification de l'attestation : **<https://occitanie.rhf-accessibilite.fr/espace-personnel/verification-attestation-structure/a5b25139c49d774c3bfbe1861dde0513>**

NOTRE AUTO-POSITIONNEMENT

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

1.1 Avez-vous défini une politique accessibilité pour faciliter l'inclusion des apprenants en situation de handicap au sein de votre organisme ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Réflexion au sein des instances décisionnaires de notre structure afin de prendre la mesure de la nécessité de l'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap.

Éléments observables :

Réalisation d'un livret du stagiaire, avec mentions spécifiques pour les personnes en situation de handicap.
Mises à jour régulières du livret du stagiaire.

1.2 Un référent handicap est-il nommé et dispose-t-il des conditions lui permettant d'exercer pleinement sa mission ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Désignation d'une référente handicap.
Elle a constitué un groupe "accessibilité" avec deux autres personnes de l'instance dirigeante.
Ce groupe "accessibilité" est inscrit dans l'organigramme de notre structure.
Actions proposées et mises en oeuvre : livret du stagiaire, informations présentes sur le site, participation aux zoom de formation proposées par la RHF, réflexions et réunions successives au sein des instances dirigeantes.

Éléments observables :

Le nom et les coordonnées de la référente handicap sont facilement repérables sur les outils de com
Le groupe "projet accessibilité" est visible sur l'organigramme de la structure
Les 3 personnes du groupe sont nommées sur l'organigramme.
L'organigramme est visible sur le site de la structure.

1.3 Avez-vous mis en place une organisation opérationnelle, prenant appui sur votre référent handicap, pour mettre en œuvre votre engagement au progrès dans l'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Constitution de l'équipe "projet accessibilité" : Olivier Esnault : co président, Pascal Lévy : trésorier, Madeleine Jimena : co-présidente.
Il est piloté par notre référente handicap.
Des temps de réflexions en réunion sur la question du handicap sont prévus régulièrement.

Éléments observables :

Le groupe "projet accessibilité" est constitué.
Il est inscrit dans l'organigramme de la structure.
Un plan d'amélioration sur deux ans est en cours.

1.4 Collaborez-vous avec un réseau d'acteurs internes et/ou externes pour venir en appui de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

La référente handicap se met en relation régulièrement avec le réseau des référentes handicap,
Elle se forme en continue et à distance, par participation aux zooms de la RHF proposés.
Elle actualise ses connaissances.

Eléments observables :

Nombre d'inscriptions aux zooms d'informations en 2025 : 3
Dossiers d'information sur le thème du handicap accessibles auprès de nos collègues.

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

2.1 Informez-vous et sensibilisez-vous l'ensemble de vos collaborateurs pour leur permettre d'être acteurs de votre démarche de progrès en matière d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Temps pris lors de réunions en interne dédiées à l'accueil des PSH, avec la direction, et notre formateur.
Ce temps pris est régulièrement réitéré afin d'inscrire cette dimension dans un quotidien et une manière de voir.
Diffusion de ce nouvel aspect de nos formations sur l'ensemble de nos approches.
Identification de la référente handicap sur l'ensemble des documents de communications.
Espace dédié en interne et accessible à chacun sur le drive (espace sécurisé) : un fichier avec fiche de suivi, questionnaire d'accueil, bilan annuels des actions réalisées, documentation et articles de référence, liste des personnes ressources sur le territoire.
Réunions mensuelles, où notre formateur nous informe de son vécu sur le terrain, et d'éventuelles situations en lien avec le handicap.

Eléments observables :

En tant soignants nous-mêmes, cette dimension du handicap fait déjà partie de nos réflexions et de notre sensibilité professionnelle.
Il s'agit dans ce contexte, de l'inscrire plus particulièrement dans nos démarches pédagogiques vis à vis des soignants eux-mêmes, et non des patients. Ce qui est une autre question.

3 - Dynamique de progrès continu

3.1 Organisez-vous le suivi quantitatif et qualitatif de vos pratiques d'accueil et d'inclusion en associant la communauté des apprenants et l'ensemble de vos partenaires ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

Elaboration de fiches de suivi, de bilans annuel des suivis de PSH.
Contacts réguliers entre la référente handicap et le formateur, en amont et pendant les formations pour ce qui concerne l'accueil éventuel et le repérage d'une situation éventuelle de handicap.
Sur la fiche de satisfaction stagiaire, une question concernant l'accueil PSH va être rajoutée.

Eléments observables :

Pour l'instant, aucun stagiaire ne s'est signalé en vu d'un aménagement de la formation proposée.
Pour autant, un bilan annuel est prévu.

3.2 Organisez-vous une veille sur vos obligations réglementaires concernant le handicap et l'accessibilité ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

Une veille handicap est mise en place.
Inscription à la news letter de RHF, et agefiph
Un espace dédié en interne permet aux membres de la direction et différents comités d'y avoir accès.
Un dossier comprenant une sélection d'articles est mis à disposition sur nos espaces internes.
Elle est diffusée régulièrement à l'ensemble de nos membres actifs.

Eléments observables :

Pour l'instant, très peu de retours de la part de nos collègues sur le sujet du handicap, que ce soit en terme de commentaires, ou d'avis sur les questions abordées sur la question du handicap.
La référente handicap maintient son engagement sur la nécessité d'informer et de sensibiliser les pratiques autour d'elle au sein de la structure.

4 - Accessibilité du bâti

4.1 Etes-vous en mesure d'attester du respect des règles de sécurité et d'accessibilité pour l'ensemble des locaux dans lesquels se déroulent vos actions de formation ?

Niveau de réalisation : 100 %

Réalisations/actions conduites :

Nos formations ont lieu sur des sites hospitaliers .
Une attention particulière est demandée à notre formateur quant aux règles d'accessibilité des locaux de la formation qu'il anime.

Eléments observables :

Pour l'instant aucun élément à améliorer ne nous est parvenu.

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

5.1 Avez-vous organisé l'accessibilité aux informations et contenus pédagogiques ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Informations diffusées en amont sur les outils de communication.
Les rythmes pédagogiques sont adaptés, et prennent en compte la fatigabilité.
Des supports pédagogiques variés sont proposés aux apprenants : films, jeux de rôles, questions inter actives, ...
Une bibliographie est envoyée en amont de la formation pour permettre aux stagiaires de s'y familiariser.

Eléments observables :

Forte satisfaction des stagiaires lors des formations.
Maintient constant des groupes.

5.2 Avez-vous recensé le matériel disponible susceptible de réduire les situations de handicap ? (matériel, mobilier, outils, logiciels...)

Niveau de réalisation : 40 %

Réalisations/actions conduites :

Nous ne faisons pas de formation en intra.

Eléments observables :

Nous organisons des temps de réflexions pour interroger nos outils pédagogiques.

5.3 Avez-vous organisé l'accessibilité aux tests d'entrée/positionnement, aux évaluations et le cas échéant, aux examens ?

Niveau de réalisation : 40 %

Réalisations/actions conduites :

Nous informons systématiquement nos futurs stagiaire en amont de la possibilité de contacter en toute confidentialité notre référente handicap.

Les tests proposés sont proposés en format informatique.

Eléments observables :

Les documents sont facilement accessibles.

6 - Communication externe

6.1 Communiquez-vous auprès du public sur votre politique d'accessibilité et votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenants en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Elaboration d'un livret du stagiaire où dès la première page on trouve le nom, le numéro de téléphone et l'adresse mail de la référente handicap.

Information renouvelée à plusieurs endroits du livret, avec la mention qui garantit la confidentialité des informations recueillies par notre structure concernant la personne en demande de compensation à un handicap reconnu ou ressenti.

Notre engagement est visible sur notre site internet.

Eléments observables :

Le contact et le nom de la référente handicap visible sur tous nos supports de communication et lors de nos événements.

Lors de nos événements publics, colloques par exemple, un plan d'accès est systématiquement intégré à nos plaquettes de diffusion.

6.2 Informez-vous l'ensemble de vos partenaires (SPE, employeurs, région, OPCO...) sur les modalités et contenus de votre démarche d'accueil et d'accompagnement des apprenant en situation de handicap ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

Nous avons une liste de contacts régionaux d'accompagnement du handicap que nous actualisons

Eléments observables :

Cette liste est actualisée en fonction des lieux de formations.

Elle est accessible au sein de notre association dans le dossier/Handicap consultable par tous.

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap

7.1 Avez-vous mis en place un process de repérage des situations de handicap dès l'accueil et tout au long du parcours de l'apprenant ?

Niveau de réalisation : 90 %

Réalisations/actions conduites :

Organisation d'un premier accueil au sein de l'équipe pédagogique,

Information lisible et accessible d'un accueil possible sur nos outils de communication,

Nom et contact de la référente handicap connu de tous au sein de notre organisme,

Sensibilisation en interne sur la nécessité de la confidentialité des données,

Dossier spécifique en interne concernant tous les contacts et procédures pour un accueil de qualité d'une personne en situation de handicap, afin que chacun puisse y avoir accès en cas d'absence de la référente handicap.

Eléments observables :

Un dossier informatique /Handicap est accessible sur le drive au sein de notre structure.
Contact direct de la référente handicap sur tous nos outils de communication, lisibles.
Réunions d'informations dédiées au handicap au sein de notre association,
Communication de notre démarche handicap auprès de nos adhérents, et au niveau de l'équipe de direction.

8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

8.1 Recherchez-vous systématiquement les parties prenantes (internes/externes) à associer pour construire le parcours de formation personnalisé et adapté de l'apprenant, en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 70 %

Réalisations/actions conduites :

Notre référente handicap a établi une liste de partenaires et acteurs du handicap dans notre région.
Elle réactualise régulièrement la liste.
Elle incite nos partenaires à contacter sur leurs lieux et à proximité, les référents locaux, ressources pour le handicap.

Eléments observables :

La liste des acteurs et partenaires du handicap est mis à la disposition de chacun, dans un dossier accessible sur support informatique.

8.2 Organisez-vous des temps de rencontre afin de définir de manière concertée les besoins d'adaptation en centre et en situation professionnelle (période de stage ou alternance) ?

Niveau de réalisation : 70 %

Réalisations/actions conduites :

Mise en place de veilles sur les adaptations pédagogiques possibles correspondant aux différents handicaps.

Eléments observables :

Fiches de veilles communiquées à notre formateur et aux équipes dirigeantes.

9 - Mise en place & suivi des adaptations

9.1 Mettez-vous en place les adaptations utiles à toutes les étapes de la formation (tests de sélection, positionnement, déroulement de la formation, période en entreprise, évaluation) ?

Niveau de réalisation : 70 %

Réalisations/actions conduites :

Nous avons des outils d'accueil et d'évaluation des progrès de l'apprenant en situation de handicap :
- Grille d'accueil,
- Grille de suivi individuel.
- Bilan annuel des accompagnements.

Eléments observables :

Ces grilles sont disponibles dans un dossier "référence handicap" accessible à chacun au sein de notre structure.

9.2 Organisez-vous le suivi du parcours de l'apprenant et des adaptations réalisées en associant l'ensemble des partenaires (internes/externes) du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

Nous avons une fiche qui permet d'évaluer les progrès de la personne en situation de handicap.

Eléments observables :

Cette fiche est accessible par nos équipes, de direction et de formation, pour le jour où un ou une des stagiaires de nos formations présenterait une situation de handicap.

10 - Bilan du parcours

10.1 A l'issue de la formation, réalisez-vous un bilan individualisé du parcours de formation et des adaptations mises en place avec l'apprenant et les acteurs clés du parcours de formation ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

Nous avons une fiche de bilan annuel des aménagements réalisés.

Éléments observables :

Cette fiche est remplie chaque année et permet de mesurer les actions accomplies.

10.2 En cas d'abandon de la formation, les causes de la rupture sont-elles analysées ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

L'éventualité de rupture dans le parcours de la formation est discutée régulièrement au sein de nos réunions. Une analyse des situations de rupture de parcours, est faite dans le bilan produit par le formateur.

Éléments observables :

L'éventualité d'une rupture dans la formation est toujours envisagée. Nous sommes attentifs à bien informer nos stagiaires que nous sommes accessibles et aptes à envisager des adaptations selon les besoins.

11 - Suivi post-formation

11.1 Identifiez-vous les données relatives aux apprenants en situation de handicap dans tous vos indicateurs de performance et de résultats ?

Niveau de réalisation : 80 %

Réalisations/actions conduites :

Pour l'instant, nous n'avons pas rencontré de stagiaires en situation de handicap. Donc nous ne renseignons pas à ce sujet dans nos indicateurs de performance.

Éléments observables :

Aucun élément observable.

NOTRE PLAN DE PROGRÈS

ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous

Objectif de progrès : Nous souhaitons que toute personne apprenante puisse être accueillie dans nos formations, quel que soit sa singularité.

Actions à conduire pour progresser : A cette fin, une référente handicap pilote un groupe "projet accessibilité" au sein de sepsy, afin de mettre en place les outils nécessaires à la facilitation des relations avec les apprenant.es et des aménagements induits par chaque situation exprimée.

Temporalité de réalisation : Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Nous oeuvrons pour que notre communication sur le thème du handicap, et de l'adaptation, soit la plus lisible et la plus claire possible. Tout d'abord, sur notre site internet, sur nos programmes de formation, nos documents fournis, livret du stagiaires, convocations, évaluation de satisfaction, mais également au-delà, sur l'ensemble de nos événements, particulièrement les colloques que nous organisons.

2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs

Objectif de progrès :

Nous souhaitons sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs sur la nécessité d'une démarche de progrès sur le thème du handicap.

Actions à conduire pour progresser :

Pour cela il nous paraît nécessaire de faire connaître les avancées réglementaires sur la question. Nous communiquerons donc régulièrement les articles et textes de lois réglementant le handicap en lien avec l'insertion sociale, notamment par le biais de l'emploi.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Nous organisons des dossiers collectant des articles, films, témoignages, ainsi que des textes de lois. Dossiers que nous mettons accessibles à tous sur nos outils en interne, et que nous diffusons à nos adhérents.

3 - Dynamique de progrès continu

Objectif de progrès :

Nous souhaitons prendre en compte les besoins spécifiques des apprenants singuliers.

Actions à conduire pour progresser :

En mettant en place une veille réglementaire, consultable par tous et toutes.
En favorisant l'expression des besoins par une procédure simplifiée et un contact direct et confidentiel.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Nous communiquons largement les contacts de notre référente handicap. Nous anticipons les demandes d'aménagement spécifiques dès l'inscription à nos formations.

4 - Accessibilité du bâti

Objectif de progrès :

Nous nous engageons à être vigilant.es sur le respect des règles d'accessibilité pour l'ensemble des locaux où se déroulent nos formations.

Actions à conduire pour progresser :

Notre formateur est sensibilisé à cette question.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Lecture attentive des bilans de formation.

5 - Accessibilité numérique et pédagogique

Objectif de progrès :

Nous souhaitons permettre à tout apprenant d'avoir accès en amont aux éléments nécessaires au bon déroulé de sa formation.

Actions à conduire pour progresser :

Nous transmettons systématiquement la bibliographie et le process pédagogique à tous nos stagiaires en amont de la formation.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Communication des éléments bibliographiques et filmiques en amont de la formation.

Test de positionnement envoyé à l'apprenant au moment de son inscription.

6 - Communication externe

Objectif de progrès :

Développer notre réseau de partenaires en lien avec l'accessibilité favorisée.

Actions à conduire pour progresser :

Actualiser les coordonnées de nos partenaires locaux.
Actualiser nos outils de communication : site internet, plaquettes d'information, news letters.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Programmer les envois d'informations dédiées à la question de l'accessibilité.

S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT

7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap

Objectif de progrès :

Nous souhaitons maintenir notre vigilance sur l'accueil des situation de handicap, ainsi que tout le long du processus d'apprentissage.

Actions à conduire pour progresser :

Mettre systématiquement sur tous nos documents les contacts de notre référente handicap.
Rappeler en début de formation que les situations de handicap seront totalement confidentielles par notre formateur.
Maintenir le suivi tout au long de la formation.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Actualiser les fiches de suivi des aménagements éventuels.
Maintenir la sensibilisation à cette question du handicap auprès de tous nos collaborateurs.

8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant

Objectif de progrès :

Nous souhaitons nous adapter aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Actions à conduire pour progresser :

Mettre en place des entretiens d'accueil pour permettre l'adaptation souhaitée par l'apprenant.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Mettre en place des bilans de satisfactions à remplir à distance de la formation par les stagiaires.

9 - Mise en place & suivi des adaptations

Objectif de progrès :

Nous souhaitons travailler de concert avec l'apprenant pour trouver des aménagements satisfaisants.

Actions à conduire pour progresser :

Mettre en place des espaces d'expression "libre" pour faciliter l'expression des demandes.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Apprécier si les demandes ont augmentées en fin d'année.

10 - Bilan du parcours

Objectif de progrès :

Nous souhaitons maintenir notre attention sur les bilans réalisés.

Actions à conduire pour progresser :

Temporalité de réalisation :

Indicateur de réalisation :

Remplir les bilans prévus sur les situations de handicap rencontrées.

Au cours de l'année

Faire les bilans quantitatifs et qualitatifs en fin d'année.

11 - Suivi post-formation

Objectif de progrès :

Nous souhaitons pouvoir apprécier si notre communication en faveur des situations de handicap est efficace ou pas.

Actions à conduire pour progresser :

Lors des retours de satisfaction, laisser un espace "expression libre" pour permettre aux apprenants de donner leur avis.

Temporalité de réalisation :

Au cours de l'année

Indicateur de réalisation :

Effectuer un bilan spécifique à cette question pour chaque formation.